

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR

*** UNE TABLETTE TACTILE DETACHABLE**

Public éligible : élève entrant au lycée en classe de seconde, élève ou apprenti de 1ère année de CAP ou de Bac Pro

ÉLÈVE	REPRÉSENTANT LÉGAL
Nom :	Nom :
Prénom(s) : (dans l'ordre de l'état civil)	Prénom(s) : (dans l'ordre de l'état civil) :
Date de naissance :	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre
Lieu de naissance :	Adresse :
Classe :	Code Postal : 974..... Ville :
Établissement :	Tél : GSM :
	Courriel :@.....

Le représentant légal ci-dessus désigné sera celui qui accomplira toutes les formalités relatives au POP Génération 3, y compris lors de la délivrance de l'équipement informatique. En cas d'empêchement une procuration devra être délivrée.

Pièces à fournir : le présent formulaire accompagné d'un certificat de scolarité

***AIDE A UNE CONNEXION INTERNET**

Public éligible : élève entrant au lycée en classe de seconde, élève ou apprenti de 1ère année de CAP ou de Bac Pro ayant un statut de boursier de niveau 3 en classe de 3^{ème} et élèves, boursiers de niveau 6, ayant bénéficié de l'aide régionale pour l'année scolaire 2017-2018

Frère(s) et sœur(s) lycéen(s) ou apprenti(s) scolarisés en 2018-2019

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Classe	Établissement

Pièces à fournir : Notification de bourse de niveau 3 ou de niveau 6 (année scolaire 2017-2018), avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016, justificatif de domicile de moins de 3 mois et copie de la pièce d'identité du représentant légal ou de l'élève si majeur

* cocher la case correspondante

Les conditions générales d'utilisation (CGU) du POP GÉNÉRATION 3 EQUIPEMENT INFORMATIQUE que doit signer le représentant légal est disponible sur le site : www.regionreunion.com

Date :

Signature de l'élève
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du représentant légal
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la Région Réunion pour les finalités suivantes : mise en place du « POP Génération 3 », recensement des bénéficiaires du « POP Génération 3 », attribution du bon « POP Génération 3 - équipement informatique », inventaire des composants informatiques installés sur les équipements informatiques subventionnés et communication avec les bénéficiaires du « POP Génération 3 ».

Suivi et gestion administrative de l'attribution de l'aide à une connexion Internet.

Les destinataires des données sont la Région Réunion, le Rectorat, et les revendeurs partenaires du dispositif.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au Règlement européen de protection des données n°2016/679, vous disposez des droits suivants concernant vos données personnelles :

- Accès, rectification, effacement des données, limitation du traitement, portabilité des données, possibilité de retrait du consentement ;
- Opposition au traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière ;
- Introduction d'une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

L'ensemble de ces droits d'exercice s'exerce auprès de la Région Réunion accompagné d'un titre d'identité comportant une signature :

- par courrier postal à l'adresse suivante : **Monsieur le Délégué à la Protection des Données - Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE - Avenue René Cassin Moufla - BP 67190 - 97801 Saint-Denis Cedex 9 – La Réunion** ou par voie électronique à : dpd@cr-reunion.fr

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.

Le Plan Ordinateur Portable (POP Génération 3) est un dispositif mis en place par la Région Réunion, dont l'objectif est de réduire les fractures numériques et sociales et de développer la culture numérique pour tous.

Il consiste à allouer à chaque lycéen et apprenti éligibles au dispositif :

- ➔ une aide individuelle forfaitaire de **500 €** sous la forme d'un « **bon POP Génération 3-équipement informatique** ». Ce bon est destiné à l'acquisition d'une tablette tactile détachable répondant aux caractéristiques techniques définies par la Région. Il est à faire valoir auprès de revendeurs agréés par la collectivité.
- ➔ une aide aux familles modestes d'une valeur maximale de 20 € par mois et plafonnée à 240 € sous la forme d'un versement trimestriel sur le compte des familles. Cette aide est destinée à la souscription d'un abonnement internet, auprès d'un fournisseur d'accès internet.

❖ Public éligible

TABLETTE TACTILE DETACHABLE (sans condition de ressources)	CONNEXION INTERNET SOLIDAIRE (sous conditions de ressources)	
	Famille de lycéens ou apprentis entrant en seconde ou en 1ère année de CAP ou BAC PRO	Famille ayant déjà bénéficié de l'aide régionale
<ul style="list-style-type: none"> • Élèves scolarisés en secondes générales, technologiques ou professionnelles des lycées publics et privés de la Réunion, dans les Maisons Familiales et Rurales, ainsi qu'à l'Ecole d'Apprentissage Maritime • Les apprentis inscrits en 1ère année de CAP et Bac Professionnel dans les centres de formation poursuivant une formation initiale de niveau IV et V d'une durée minimale de 2 ans • Élèves résidents à la Réunion et poursuivant une formation à distance de niveau seconde ou de 1ère année de CAP et Bac professionnel auprès du CNED 	<ul style="list-style-type: none"> • Famille de lycéen(s) ou d'apprenti(s) boursiers scolarisés pour l'année scolaire 2018-2019 en classe de seconde et ayant justifié d'une bourse de niveau 3 en classe de 3^{ème} pour l'année scolaire 2017-2018 • Famille d'un ou des apprentis scolarisés en centres de formation poursuivant une formation initiale de niveau IV et V d'une durée minimale de 2 ans et justifiant d'un revenu fiscal de référence du foyer en 2016 (avis d'impôt 2017) inférieur ou égal au plafond annuel de référence du barème appliqué pour l'attribution d'une bourse lycée de niveau 6 	<ul style="list-style-type: none"> • Famille de lycéen(s) ou d'apprenti(s) boursiers scolarisés pour l'année scolaire 2018-2019 en classe de première ou de terminale et ayant justifié d'une bourse de niveau 6 pour l'année scolaire 2017-2018 • Famille d'un ou des apprentis scolarisés en centres de formation poursuivant une deuxième année en formation initiale de niveau IV et V et justifiant d'un revenu fiscal de référence du foyer en 2016 (avis d'impôt 2017) inférieur ou égal au plafond annuel de référence du barème appliqué pour l'attribution d'une bourse lycée de niveau 6
Élèves poursuivant depuis La Réunion les enseignements à distance relevant des deux situations susvisées		

❖ Comment obtenir l'aide ?

Pour pouvoir bénéficier d'un « bon POP Génération 3 », chaque lycéen ou apprenti éligible doit remplir **un formulaire de demande** de « bon POP Génération 3 » accompagné d'un certificat de scolarité pour la tablette tactile détachable et des pièces suivantes pour la formule « Aide à la connexion internet » :

- pour le 1^{er} versement :
 - certificat de scolarité ou attestation d'inscription pour l'année scolaire
 - notification de bourse de niveau 3 ou de niveau 6 (année scolaire 2017-2018) ou l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 selon le statut de l'élève
 - copie du contrat d'abonnement souscrit ou dernière facture acquittée
 - RIB du représentant légal ou de l'élève, si majeur
- pour les versements suivants :
 - toute pièce justifiant de l'acquiescement de l'abonnement de moins d'un mois (relevé bancaire, facture acquittée, reçu...)

Ces documents doivent être remis à l'animateur « POP » du lycée, en vue de la vérification de leur éligibilité.

Le formulaire de demande est disponible dès septembre auprès de l'animateur POP ou sur le site de la Région Réunion.

❖ Où se renseigner ?

Auprès de l'animateur POP du lycée,
Et de la Direction de l'Education de la Région : 0262 94 46 10 – 0262 94 46 11